



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent de la défense nationale

NDDN



NUMÉRO 129



1^{re} SESSION



42^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le mardi 26 février 2019

Président

M. Stephen Fuhr

Comité permanent de la défense nationale

Le mardi 26 février 2019

●(1215)

[Traduction]

Le président (M. Stephen Fuhr (Kelowna—Lake Country, Lib.)): Je souhaite à tous la bienvenue à la réunion du comité de la défense d'aujourd'hui.

Je m'excuse d'être un peu en retard; nous avons des votes.

Nous sommes ici pour assister à une séance d'information sur la réforme en matière de défense compte tenu de l'agression hybride de la Fédération de Russie.

J'aimerais souhaiter la bienvenue au sous-ministre de la Défense de l'intégration européenne, le lieutenant général Petrenko. Je tiens à vous remercier, monsieur, de votre présence.

J'aimerais également souhaiter la bienvenue au directeur adjoint, Département de la politique de défense, planification stratégique et coopération internationale, M. Khrysoforov.

Je souhaite la bienvenue à l'ambassadeur de l'Ukraine. Votre Excellence, nous vous remercions de votre présence.

Je souhaite également la bienvenue à l'attaché de défense ukrainien. Merci d'être venu.

Monsieur, je vous prie de faire votre déclaration.

Lieutenant-général Anatolii Petrenko (sous-ministre de la Défense de l'intégration européenne, Ministère de la Défense de l'Ukraine): Messieurs les parlementaires canadiens, bonjour. Je suis ravi d'être ici et d'avoir l'occasion de prendre la parole devant le Comité, et de transmettre plusieurs messages stratégiques sur la sécurité nationale et la défense de l'Ukraine, qui sont importants pour la réforme de la défense de l'Ukraine et sur lesquels nous misons pour établir notre partenariat de défense avec le Canada.

Avant de commencer mon discours, j'aimerais profiter de l'occasion pour réitérer notre profonde reconnaissance envers le Canada pour son engagement inébranlable, sa solidarité avec l'Ukraine et pour tout ce qu'il fait pour le peuple ukrainien. Je suis tout à fait conscient du rôle important de votre comité dans l'approbation de projets de loi afin de permettre à votre gouvernement d'accorder de l'aide à l'Ukraine et d'appuyer les intérêts politiques et diplomatiques ukrainiens partout dans le monde, sur diverses plateformes et sous des formes différentes. Je vous remercie.

Soyez assurés que toutes les décisions que vous avez prises au Parlement, ici en comité, sont essentielles et importantes pour l'Ukraine. Je suis ici pour exprimer nos plus sincères remerciements à votre gouvernement, à la population canadienne et aux Forces armées canadiennes, qui font un excellent travail en Ukraine dans le cadre de l'opération Unifier et qui contribuent à nos grands progrès. Mais avant tout, je suis ici pour offrir quelques idées sur la façon dont nous pouvons progresser et nous assurer que notre partenariat

— qui, j'en suis sûr, est destiné à devenir une alliance — prendra de l'ampleur au chapitre des activités et de la qualité.

Je suis ici dans le cadre d'une visite de travail pour mobiliser le ministère de la Défense et demain nous inaugurerons le nouveau format de nos consultations en matière de défense et de politique au niveau des sous-ministres; nous croyons que cela sera un mécanisme qui guidera l'élaboration de nouvelles idées et de nouvelles orientations pour notre partenariat de défense.

Je suis certain que notre ambassade est en contact permanent avec le Parlement et avec le Comité, afin de fournir des mises à jour sur l'évolution de la situation opérationnelle sur le terrain. Je vais profiter de l'occasion pour adresser trois messages d'importance stratégique tandis que nous essayons de décrire les circonstances et le cadre dans lequel se trouve l'Ukraine à l'heure actuelle, en protégeant notre propre souveraineté et notre intégrité territoriale, et en essayant de réaliser nos aspirations européennes et euroatlantiques.

Mon premier message porte sur les répercussions stratégiques sur la sécurité en matière de défense, ce qui touche fortement notre souveraineté et notre intégrité territoriale, alors que nous dissuadons une Russie agressive sur de multiples fronts. Je vais mentionner quelques-uns des points les plus importants.

Tout d'abord, nous continuons d'assister à un renforcement du potentiel militaire russe dans les environs du territoire ukrainien. Comme vous le savez, ce potentiel militaire n'était pas présent en 2014. À ce jour, nous avons trois divisions russes permanentes qui sont stationnées à proximité des frontières ukrainiennes: une à l'est, une au nord et aussi une autre qui occupe illégalement la Crimée, et cette tendance se poursuivra.

La Russie a réussi à rassembler 28 groupements tactiques techniques à haut niveau de préparation au combat, qui pourraient être utilisés comme une force d'agression conventionnelle ou comme forces de deuxième échelon pour accroître la létalité et l'intensité du conflit contre l'Ukraine.

●(1220)

Deuxièmement, sachez que l'an dernier, la Russie a déployé de plus en plus de silos à missiles balistiques de type Iskander à proximité de nos frontières. À ce jour, nous reconnaissons au moins 30 silos à missiles Iskander, qui sont en mesure de fonctionner dans des missiles de croisière basés au sol, de cibler des infrastructures essentielles en Ukraine et aussi de perturber la concentration des moyens de sécurité et de la défense de notre pays.

Cela est absolument disproportionné. Ces dispositifs sont maintes fois plus nombreux que les plateformes semblables en Europe de l'Est, particulièrement dans la région de Kaliningrad en Russie. Nous croyons que cela représente un facteur important que nous devrions surveiller avec vigilance et contrer dans le cas où la Russie déciderait d'employer ces armes cinétiques.

Mon troisième point concerne la détérioration rapide de la situation dans la région de la mer d'Azov et de la mer Noire. En effet, nous avons tous été témoins de l'acte d'agression ouverte de la Fédération de Russie contre les navires de l'Ukraine en transit du port d'Odessa au port de Marioupol. C'était une violation flagrante des lois internationales, représentant et démontrant la volonté russe de recourir ouvertement à la force contre des États souverains.

À ce jour, le nombre de forces russes présentes sur la mer d'Azov représente un autre exemple de l'agression hybride de la Russie contre l'Ukraine. Nous avons des raisons de croire que la Russie a accumulé et rassemblé toutes ses ressources qui pourraient être utilisées dans le cadre d'une éventuelle opération amphibie contre l'Ukraine continentale de la région d'Azov.

La gravité de la situation dans le Sud est également amplifiée. Nous croyons que ce scénario de l'isolement d'Azov pourrait également s'étendre à la partie ouest de la mer Noire. Nous savons que la Russie a saisi illégalement nos hydrocarbures dans nos zones économiques exclusives. À l'heure actuelle, ces sites et tours de forage sont protégés par la flotte de la mer Noire de la Russie et l'infanterie de marine russe.

Si la Russie décide d'extraire ces hydrocarbures à l'intérieur de notre zone économique souveraine dans la mer Noire, nous pourrions avoir une répétition de la situation dont nous avons tous été témoins l'an dernier dans la région de la mer d'Azov. De vastes zones de la mer Noire seront fermées. Les navires marchands seront détournés et les activités économiques normales de nos ports dans la mer Noire — plus précisément, Odessa, Mykolaiv, Ilyichevsk et Kherson — seront gravement perturbées, compromettant encore une fois le potentiel économique de l'Ukraine.

J'aimerais dire quelques mots au sujet de la Crimée. La Crimée demeure fortement militarisée. Tous ces événements, qui ont lieu en ce moment même, sont en fait la conséquence de la grande quantité de plateformes d'armes cinétiques que la Russie a réussi à déployer dans cette péninsule. À ce jour, le facteur le plus inquiétant, c'est que la Russie possède des missiles de croisière maritimes ainsi que des porteurs appropriés. La portée de frappe de ces missiles est supérieure à 2 500 kilomètres. Cette portée est plus que nécessaire pour engager des cibles dans la région de la mer Noire, ce qui menace donc non seulement l'Ukraine, mais aussi d'autres pays de la région. Cela projette également la puissance militaire offensive russe dans la Méditerranée, au Moyen-Orient et le Nord de l'Afrique.

Je terminerai mon message au sujet de la sécurité et de la défense en évoquant l'évolution possible de la situation dans le Nord, au Bélarus. Nous comprenons tous que la Russie et le Bélarus sont très actifs dans des négociations sur la façon d'élaborer une union entre les deux pays, sur la façon de procéder sur le plan économique et politique et sur la façon de réunir les forces russes et biélorusses sous une seule doctrine militaire. Si cela se produit, nous aurons une évolution d'ordre stratégique dans la région, avec le déploiement de moyens militaires russes qui présenteront une incroyable menace au nord de l'Ukraine. Cela signifierait également qu'un nombre important de forces russes menaceraient la stabilité et la sécurité de l'Europe de l'Est, ce qui causerait un enjeu pour le flanc est de l'OTAN.

Pour conclure, j'aimerais remercier le Canada de son action ciblée — votre réaction musclée à l'agression russe contre les navires ukrainiens en transit entre Odessa et Marioupol.

• (1225)

J'aimerais vous demander de redoubler vos efforts pour exercer des pressions sur la Russie afin de libérer inconditionnellement nos

marins et navires détenus illégalement. Je vous demande également de le faire dans la région où est déployée la Marine canadienne.

Nous savons qu'en 2019, nous aurons au moins 150 jours au cours desquels des navires étrangers seront présents dans la mer Noire, ce qui offrira des possibilités aux forces armées ukrainiennes, en particulier la marine ukrainienne, d'effectuer des exercices interarmées, d'acquérir de l'expérience et de permettre des réformes essentielles dans le secteur de la défense de l'Ukraine. En même temps, la présence d'une marine étrangère dans la mer Noire représentera un facteur de dissuasion pour la Russie, qui tente de dominer dans la région.

Mon deuxième message porte sur notre capacité de défense que nous construisons main dans la main avec le Canada, parce que vous participez à tous ses aspects. Vous nous aidez à maîtriser les compétences militaires dont nous avons besoin dans le théâtre d'opérations dans l'Est et le Sud du pays; vous offrez votre expertise et vos conseils pour permettre différentes réformes; et vous offrez généreusement à l'Ukraine les ressources qui sont absolument essentielles pour faire en sorte que nous sommes efficaces dans chaque secteur fonctionnel de sécurité et de défense de l'Ukraine.

En ce qui concerne la sécurité et la défense, je crois que je devrais commencer par dire que les réformes en matière de défense sont irréversibles. Ces réformes font désormais partie intégrante de toutes les lois ukrainiennes et il est largement reconnu en Ukraine que nous ne pouvons réussir que si nous réussissons à renforcer notre sécurité et notre défense, assurant ainsi la protection de nos intérêts nationaux clés.

L'an dernier, nous avons amorcé la mise en oeuvre de la loi sur la sécurité nationale, introduisant ainsi effectivement des mesures de contrôle démocratiques et civiles, délimitant les fonctions pour la mise en oeuvre de politiques entre le ministère et l'état-major général. Des mesures initiales ont été entreprises pour amorcer une architecture de commandement et contrôle pour la rendre conforme aux normes et aux principes de l'OTAN et pour nous assurer que nous définissons des processus pour la génération et le déploiement des forces.

Nous avons été beaucoup plus efficaces dans la gestion de la défense de nos ressources en employant des pratiques et des méthodologies exemplaires que nous avons apprises de nos partenaires internationaux, y compris le Canada.

Je vais conclure en rappelant que notre nouvelle capacité d'effectuer l'approvisionnement sur le marché national est en conformité entière avec les directives européennes, ce qui fait partie de notre programme d'association avec l'Union européenne, ainsi que sur les marchés étrangers, puisque récemment le Parlement ukrainien a délégué au ministère de la Défense l'autorisation d'effectuer des opérations sur les marchés étrangers pour effectuer la passation de marchés par entente directe afin de nous procurer l'armement et l'équipement militaire nécessaire pour répondre aux besoins des forces armées.

Je vais encore une fois souligner la décision de votre comité de conclure des ententes pertinentes avec le Canada. Nous avons déjà de bonnes perspectives et des résultats qui se font ressentir au sein des forces ukrainiennes et nous attendons avec impatience de nouvelles possibilités d'exploiter le potentiel des industries de la défense de l'Ukraine et du Canada.

Mon dernier point porte sur les possibilités de collaboration bilatérale en matière de défense. Demain, nous discuterons en détail de nouveaux projets et de nouvelles possibilités avec votre ministère de la Défense. Nous allons discuter davantage de l'institutionnalisation de mesures de contrôle démocratiques et civiles efficaces des forces armées ukrainiennes. Nous discuterons des résultats récents de l'étude entreprise par des officiers généraux sous la direction d'un général canadien en Ukraine pour transformer notre administration centrale et notre architecture de commandement et de contrôle. Nous examinerons les possibilités de transformer notre gestion des ressources humaines et la formation militaire professionnelle. Tout cela représente de nouvelles possibilités pour nous de progresser dans le cadre de notre programme d'aspirations euroatlantiques.

● (1230)

Ces mesures s'imposent parce qu'il y a à peine quelques semaines, le parlement ukrainien a modifié la loi principale, notre loi constitutionnelle, de façon à obliger chaque organe de pouvoir en Ukraine à réaliser nos aspirations euroatlantiques et européennes afin que nous réussissions notre objectif de devenir membre à part entière de l'Union européenne et de l'OTAN. Cela est essentiel pour les intérêts de l'Ukraine en matière de sécurité et de défense. Nous croyons qu'en effectuant la réforme de la Défense et en développant notre coopération bilatérale, nous deviendrons plus forts chaque

jour; en devenant membre de l'OTAN et de l'Union européenne, nous fournirons des garanties en matière de sécurité supplémentaires pour tous les pays de la région euroatlantique.

J'ai ici une présentation complète décrivant la conjoncture en matière de sécurité et de défense à l'intérieur de l'Ukraine et dans les régions avoisinantes, qui décrit les possibilités, les réalisations et les enjeux de notre réforme de la défense, ainsi que nos attentes et des propositions sur la façon de développer notre coopération bilatérale de défense dans le cadre de l'optique plus large de l'intégration euroatlantique de l'Ukraine.

Permettez-moi de m'arrêter ici pour répondre à vos questions, puisque je crois que ma déclaration sera suffisante pour lancer la discussion.

Je vous remercie de cette occasion. Je suis heureux de pouvoir m'entretenir avec votre comité.

Le président: Je vous remercie de votre mise à jour, général. La sécurité et la défense en Ukraine sont, de toute évidence, très importantes pour le Canada, les Canadiens et notre comité.

Nous passerons à huis clos pour que nous puissions continuer à parler en toute franchise de la question.

[La séance se poursuit à huis clos.]

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante : <http://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its Committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its Committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <http://www.ourcommons.ca>